Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212200612-20251203-20251211-DE

République Française

Département des Côtes d'Armor

Membres du Conseil Municipal		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Nombre de votants
15	15	14
Date de la convocation		
25 novembre 2025		

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GLOMEL

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi trois décembre, le Conseil Municipal de la commune de GLOMEL, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire**, à la mairie, sous la présidence de Bernard TRUBUILT, Maire.

Présents : Bernard TRUBUILT (Maire), Eléonore KOGLER, Christophe LE DANTEC, Marguerite GUYOMARD (Adjoints), Alain JOUAN, Martine TRUBUILT, Christine ROBIC, Pascal LE GALL, Catherine LE ROY, Emilie CALLEWAERT, Pierre-Yves MAHÉ, Jean-Yves JEGO, Solen LE NEPVOU de CARFORT.

Absences : Christophe POPIOL, Lucie SAINTILLAN (pouvoir à Jean-Yves JEGO).

Secrétaire de séance : Pierre-Yves MAHÉ

2025/12/11

CONVENTION AVEC COB FORMATION TIERS-LIEU NATURE ET CULTURE – CHANTIER ECOLE

L'objectif du projet convention avec COB FORMATION est de définir les modalités régissant le partenariat entre la commune de Glomel et l'association pour le chantier école au cours duquel les stagiaires de la formation pré-qualifiante aux métiers de l'écoconstruction réaliseront, sous l'égide des artisans, les travaux de second œuvre et de finition de la rénovation d'un bâtiment communal sis au 2 rue du Menhir à Glomel.

Pour rappel, la commune de Glomel a proposé à COB Formation de mettre à disposition ce bâtiment comme plateforme de formation pour son action de formation pré-qualifiante aux métiers de l'écoconstruction. La commune de Glomel envisage d'y créer un tiers-lieu et une salle d'exposition sur le thème de la culture et de la nature. A l'étage, des bureaux seront réalisés pour des associations locales.

Il s'agit d'un chantier-école de dix personnes environ en demande d'emploi initiant un parcours de formation dans les métiers du bâtiment. Ils sont encadrés par une formatrice spécialisée.
Le partenariat se poursuit par une deuxième phase de travaux de rénovation du bâtiment qui se déroulera du 7 janvier 2026 au 28 juin 2026.

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212200612-20251203-20251211-DE

L'objet de cette convention est donc de détailler le partenariat entre la commune et COB FORMATION pour la mise à disposition du bâtiment dans le cadre de la réalisation de ce chantier.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la commune de GLOMEL et l'association COB Formation annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

****

Certifié exécutoire par Bernard TRUBUILT, Le Maire,
Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.

Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance, **Le Maire,**

Pierre-Yves MAHÉ **Bernard TRUBUILT**

Affiché en Mairie le 10 décembre 2025
Transmis en Préfecture le 10 décembre 2025